Fiche d'Inscription

CANTINE 2025/2026

A retourner en Mairie avant le lundi 16 juin 2025.

- *La cantine scolaire est un service facultatif.*
- *L'inscription de l'enfant à la cantine scolaire suppose l'acceptation des règles de vie en société et l'adhésion au Règlement Intérieur.*
- *Règlement Intérieur de la cantine adopté par Délibération n° 2023/17 du 17 mars 2023.*

Nom et Prénom de l'enfant : _____ **Classe :** _____

PARENTS :

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Profession		
Lieu de travail		
Tél Domicile		
Tel Portable		
Tel Travail		
Adresse e-mail		
MERCI DE COCHER :		
le contact facturation :		
autorisé à prendre en charge l'enfant :		
personne à contacter :		

Nous signalons les particularités alimentaires suivantes (régime, problème particulier…)

- *Les réservations de repas se font en pré-paiement directement sur le portail « **argfamilles.fr** », une fois que la Mairie aura enregistré l'inscription de votre enfant et qu'un code d'accès vous sera attribué.*
- ***La date limite des réservations des repas est le MERCREDI avant 12h00, pour la semaine suivante**.*
- *A titre indicatif, le prix du repas est à 4,00€ et à 7,50€ en cas de défaut de réservation.*
  Sous réserve de révision ultérieure.
- *Il est interdit d'introduire de la nourriture autre que celle servie dans la cantine, hormis dans le cadre d'un plan d'accueil individualisé (PAI).*

Vallabrègues, le _____

Le Maire, GILLES Jean-Marie,

Signature des Parents,